



Demande visa conjoint français après d'avoir un oqtf

Par ouerghi achref, le 30/03/2017 à 13:29

Bonjour je suis Tunisien j'ai entré la France en sep 2011 avec un visa touristique d'un moi
En 2012 j'ai fais une demande d'asile à la préfecture de Nord. En juillet 2014 la préfecture Ma
envoie un oqtf (obligation de quitter le territoire dans un délais de 30 jours)
Depuis ce moment la j'ai pas quitté le territoire français J'ai jamais arrêté Par la police
En 2016 j'ai rencontré Ma femme on habite ensemble depuis 18 mars.. J'ai bcp de preuve. En
avril on a un rdv à la marie pour se marier..
Après le maraige j'aimerais bien retrouver au bled et demander visa d.. Je veux rentrer pour
faire une fête la bas voir mes parents et faire un permis b... Est j'aurai pas un problème avec
les douanes en France ? Je rentre par la Belgique c mieux ? Le consul peut refuser mon visa
grâce à ce oqft